



03 août 2018

Chères adhérentes et chers adhérents,

La campagne de renouvellement des adhésions de la saison 2018/2019 est dorénavant lancée avec la publication sur notre site internet www.rsbt25.fr du bulletin d'adhésion actualisé disponible à la rubrique téléchargement.

Comme précédemment, il suffit de le télécharger. Il comporte toujours 5 pages à imprimer en totalité.

Totalement complété, il doit être adressé à notre secrétaire Geneviève Cornette, accompagné de tous les éléments détaillés au sein du bulletin lui-même dont :

- le coupon-attestation à détacher du questionnaire médical individuel ou, le cas échéant, un certificat de médecin de non contre-indication à la pratique du sport datant de moins de 1 an à la date de signature de la licence
- un bulletin relatif au choix des assurances complémentaires retenues
- une enveloppe timbrée,
- un chèque.

Attention : tout dossier incomplet ne permettra pas l'enregistrement ni la diffusion des licences sans lesquelles la participation aux activités sera suspendue.

A retenir également :

- la tenue le jeudi 11 octobre prochain, d'une « Journée du Club » qui se déroulera comme l'an passé sur le site de la Maison Familiale Rurale de Doucier au bord du Lac de Chalain. Des informations complémentaires seront diffusées en temps utile.
- le texte ci-contre donnant les résultats du récent sondage en vue de l'organisation de futurs séjours dont l'analyse et les dispositions déjà arrêtées par la commission-tourisme. Que ses membres en soient tous vivement remerciés pour le temps et le travail fournis.

Amitiés sportives.

Gérard.

Résultat du sondage pour séjour 2019

50 personnes (sur plus de 130 concernées) ont répondu au sondage concernant les projets de séjours 2019.

- 1 - Les Alpes du nord : 18
- 2 - La Bretagne : 16
- 3 - La Provence : 16

La commission Tourisme remercie celles et ceux qui ont pris la peine de répondre. Nous travaillons dès maintenant pour l'organisation du séjour de juin 2019 qui aura donc lieu dans les Alpes du Nord; nous sommes actuellement en contact avec différents organismes hébergeurs et comparons les propositions de services et tarifaires. Si le CODIR est d'accord, vous pourrez dès la rentrée 2018 - 2019 vous inscrire sur le projet précis qui aura été arrêté, verser un acompte de 50 € et régler le reste du séjour en 3 échéances (plus de détails ultérieurement).

Quant à La Bretagne, nous étudions dès maintenant la possibilité pour 2020 mais en négociant dans une fourchette de prix raisonnable, un séjour de près de 10 jours avec voyage en car A/R et même la possibilité de garder le car et le chauffeur durant tout le séjour. Mais nous vous tiendrons informés quand nous aurons tous les éléments en nos mains.

En attendant, bonnes vacances à tous, n'oubliez pas que nous randonnons toujours tous les jeudis de juillet et août !!!

Le coordinateur de la commission Tourisme.

Christian.